

Gouvernement du Québec

**Décret 991-2004, 21 octobre 2004**

CONCERNANT le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 900-2004 du 30 septembre 2004 soit modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa du dispositif, de « ministre déléguée à la Famille » par « ministre responsable de la Condition des aînés et ministre déléguée à la Famille ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

43314